

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 483/2023

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 34

- Pour : 30
- Contre : 00
- Abstention : 04

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 483/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ACHAT PUBLIC – FOURNITURE DE MATERIELS SCOLAIRES**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique 2019 et ses articles R 2124
concernant les appels d'offres ouverts ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et services ;

Considérant les besoins récurrents des écoles en fournitures de matériels scolaires et pédagogique et de manuels scolaires et hors scolaires ;

Considérant la survenance du terme du précédent marché le 9 juillet prochain ;

Considérant les besoins en termes de matériels scolaires d'un montant estimé à 300.000 € HT, et à 67.500 € HT en termes de manuels sur 4 ans ;

Considérant l'appel d'offre ouvert publié au JOUE et BOAMP le 13 avril 2023, en vue de conclure un accord cadre à bons de commande mono attributaire d'une durée de 4 ans, selon le montant suivant : Lot2 : 40.000 € HT mini et 90.000 € HT maxi

Considérant les critères de jugement proposés :

- Prix 70%
- Valeur technique de l'offre 30%

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 5 offres ont été remises pour le lot 2 ;

Considérant Le rapport d'analyse des offres présenté à la CAO du 23 mai 2023, le résultat est le suivant :

Lot n°2	NOTE VALEUR TECHNIQUE	Montant HT	NOTE PRIX	Total	CLASSEMENT
OFFICE GENERAL DE LA DOCUMENTATION	80	152,85 €	100	94,000	2
DECITRE	90	158,95 €	96,162	94,313	1
HEDIS	90	162,31 €	94,172	92,920	4
LIBRAIRIE LAIQUE SAS	95	163,41 €	93,538	93,977	3
PAPETERIES PICHON	100	171,33 €	89,214	92,450	5

Considérant que les crédits correspondants seront prévus au budget principal 2023 et suivants ;

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 23 mai 2023 ;

Article 2 : d'attribuer le marché de la manière suivante :

- LOT2 : Manuels scolaires et non scolaires attribué à la société DECITRE ;

Article 3 : d'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives à ce marché;

La Secrétaire de séance
Céline BEYNEIX

